Arrêté rectificatif à l'arrêté du 1er septembre 2026 portant fixation de la tarification 2026

Association TEMPS DE VIE
Sise au 5 rue Philippe Noiret – Parc du Canon d'Or –
Bâtiment C – étage 1
59350 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE
N° SIRET : 394 342 174 00411

Le président du Département du Nord	Le préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de la sécurité Nord préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code civil, notamment ses articles 375 à 375-8 relatifs à l'assistance éducative ;

Vu le code de justice pénale des mineurs ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 311-1, L. 314-1 et suivants, L. 351-1 à L. 351-7, et ses articles R. 314-1 à R. 314-96, R. 351-8 et R. 351-15 ;

Vu la loi du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures ;

Vu le décret du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de Monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de la région Hauts de France, préfet de la zone de défense et sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 6 novembre 2024 portant nomination de Monsieur Paul-Marie CLAUDON, préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de la sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 avril 2025 portant délégation de signature à Monsieur Paul-Marie CLAUDON, préfet délégué pour l'égalité des chances dans le Nord ;

Vu la délibération de l'assemblée départementale DGAREAS/2024/161 en date du 8 juillet 2024 relative à la contractualisation 2024-2027 avec l'Etat au titre du Pacte local des solidarités ;

Vu la délibération de l'assemblée départementale en date du 23 septembre 2024 autorisant la signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) sur le champ de l'enfance pour la période 2024-2028 ;

Direction Enfance, Familles, Jeunesse
Dossier suivi par Lilian CATHELAIN – 03 59 73 68 26 – lilian.cathelain@lenord.fr

Publié sur le site lenord.fr le 6 novembre 2026

Vu la délibération de l'assemblée départementale DFCG/2026/100 en date des 7 et 8 avril 2026 relative au vote du budget primitif 2026 - Etablissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu l'arrêté portant fixation de la tarification 2026 pour le gestionnaire cité en en-tête signé le 1er septembre 2026,

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2024-2028 conclu entre le Département du Nord et le gestionnaire cité en en-tête, et ses éventuels avenants ;

Vu l'Appel à Manifestation d'Intérêt publié le 10 février 2023, visant à créer des nouvelles réponses en prévention et protection de l'enfance ;

Vu les propositions budgétaires 2026 transmises par la personne ayant qualité pour représenter le gestionnaire cité en en-tête ;

Considérant la nécessité d'établir une tarification pour l'année 2026 concernant le gestionnaire cité en en-tête ;

Sur proposition de la directrice générale des services du département, du préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de la sécurité Nord, préfet du Nord et du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Nord ;

ARRÊTENT

Article 1 : Pour l'exercice budgétaire 2026, les recettes et les dépenses prévisionnelles des services intervenant dans le champ de la protection de l'enfance du gestionnaire cité en en-tête sont autorisées comme suit :

	Groupes Fonctionnels	**Montant**	**Total**
DÉPENSES	Groupe I *Dépenses afférentes à l'exploitation courante*	4 015 646,40 €	**32 828 725,86 €**
	Groupe II *Dépenses afférentes au personnel*	24 601 765,67 €	
	Groupe III *Dépenses afférentes à la structure*	4 211 313,79 €	
	Groupes Fonctionnels	**Montant**	**Total**
RECETTES	Groupe I *Produits de la tarification*	30 692 938,06 €	**32 828 725,86 €**
	Groupe II *Autres produits relatifs à l'exploitation*	1 737 369,07 €	
	Groupe III *Produits financiers et produits non encaissables*	398 418,73 €	

Article 2 : Conformément à l'article R. 314-43-1 du code de l'action sociale et des familles, la dotation totale 2026 pour la part département du Nord est déterminée **30 692 938,06 €,** dont :

Opération de financement	Temporalité de financement	Actions financées	Mode de financement
Opération 11001OP003 Etablissements en CPOM	Dotation mensuelle	**Dotation arrêté initial : 29 883 946,06 € dont** - **23 726 094,49 €** au titre de la dotation initiale négociée - Plan d'urgence protection de l'enfance **: 734 138,20 €** - Appel à manifestation d'intérêt 2023 : **3 972 194,80 €** - Plan de développement de l'offre 2024 : **684 264,57 €** - Divers : **767 254,00 €** **Dotation complémentaire :** - Décret pouponnière : **293 263 €**	La dotation annuelle s'élève à : **30 177 209,06 €** La dotation mensuelle s'élève donc à : **2 514 767,42 €**
Opération 11001OP003 Etablissements en CPOM	Dotation Annuelle	**302 000,00 €** au titre de la dotation complémentaire dont : Insertion socio-professionnelle : 302 000,00 €	La dotation annuelle complémentaire s'élève à **302 000,00 €**
Opération 11005OP008 CDPPE	Dotation annuelle	**213 729,00 €** au titre de la dotation attribuée au titre des actions développées dans le cadre du CDPPE	La dotation annuelle attribuée au titre des actions développées dans le cadre du CDPPE a déjà été honorée au titre de 2026

Article 3 : S'agissant des tarifs journaliers, pour l'exercice budgétaire 2026, conformément aux articles L. 314-7 IV bis et R. 314-35 du code de l'action sociale et des familles, ils sont fixés de manière distincte pour les différents modes de prise en charge du gestionnaire cité en en-tête ainsi qu'il suit à compter du 1er janvier 2026 :

MODES D'ACCUEIL en année pleine	**INTERNAT**	**CENTRE PARENTAL**	**PLACEMENT FAMILIAL SPECIALISE**	**MICRO-MECS**	**IEADR**	**INTERVENTION DE PREVENTION PRECOCE**
Territoire(s) concerné(s)	DDD/DDF/DDML/DDMRT/DDV	DDMRT/DDV	DDD/DDMRT	DDF/DDV	DDA/DDD/DDF/DDMRT/DDV	DDML/DDF
Habilitation	ASE	ASE	ASE	ASE	ASE/PJJ	ASE
Capacité totale autorisée	381	32	24	12	144	30
Capacité financée Nord	381	32	24	12	144	30
Capacité financée Hors Nord	0	0	0	0	0	0
Taux d'occupation prévisionnel	95%	94%	94%	100%	100%	100%
Nombre de jours d'ouverture	365 jours	365 jours	365 jours	365 jours	365 jours	365 jours
Nombre de jours prévisionnels tous financeurs confondus	132 112 journées	10 979 journées	8 234 journées	4 380 journées	52 560 journées	10 950 journées
Nombre de jours prévisionnels Nord	132 112 journées	10 979 journées	8 234 journées	4 380 journées	52 560 journées	10 950 journées
Nombre de jours prévisionnels Hors Nord	0 journée	0 journée	0 journée	0 journées	0 journée	0 journée
Tarif journalier au 01/01/2026	**169,84 €**	**176,65 €**	**197,18 €**	**252,48 €**	**48,35 €**	**41,10 €**

Article 4 : Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille Cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

Article 5 : Une copie du présent arrêté sera notifiée à l'organisme gestionnaire et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et au recueil des actes administratifs du département du Nord.

Article 6 : Le préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de la sécurité Nord, préfet du Nord, le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Nord et la directrice générale des services du département du Nord sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 2 novembre 2026

Pour le Président du Département du Nord
et par délégation,
La Directrice de projets stratégies
Enfance, Familles, Santé

Marie-Cécile PINEAU

Pour le préfet et par délégation,
Le préfet délégué
pour l'égalité des chances,

Paul-Marie CLAUDON

Direction Enfance, Familles, Jeunesse
Dossier suivi par Lilian CATHELAIN – 03 59 73 68 26 – lilian.cathelain@lenord.fr

Direction Enfance, Familles, Jeunesse
Dossier suivi par Lilian CATHELAIN – 03 59 73 68 26 – lilian.cathelain@lenord.fr